

## ÉDITO

L'été est maintenant derrière nous et l'occasion m'est donnée une nouvelle fois de porter à travers ce numéro de l'Echo des alpages, un regard sur nos espaces pastoraux et les enjeux qui y sont associés.

La loi NOTRe et ses conséquences (fusion de communautés de communes, création de communes nouvelles) amène l'ensemble des acteurs sur les territoires - et la SEA n'y échappe pas- à (re) créer des liens avec ces interlocuteurs nouveaux aux compétences (parfois) nouvelles.

Aller vers les autres ne va pas toujours de soi. L'effort est à faire. La nouvelle grille de cotisation de la SEA est parfois l'élément déclencheur de rencontre... la démarche de conférence alpestre du PNR du Massif des Bauges en est une autre.

Il est important de dire que nos espaces pastoraux existent, de dire ce qu'ils sont pour le territoire et de prendre le temps de faire partager leurs richesses. Les échanges et la connaissance mutuelle doivent nous amener à de la compréhension, du respect et aussi à des projets sur les espaces pastoraux afin de pérenniser l'activité pastorale.

On pense cette activité millénaire comme une activité immuable à l'abri des aléas. Pourtant, ...

... , le nombre de demandes de constats de prédation en alpage sur les troupeaux dépasse les 400 à la fin septembre fragilisant les exploitations et les hommes, gardiens de ces animaux. Avec l'USAPR et la Fédération des Alpagnes de l'Isère, la SEA dans son périmètre d'intervention a lancé une expérimentation visant à faire circuler l'information relative aux demandes de constats de prédation et à des analyses partagées. Vous en saurez plus en lisant ce numéro.

..., sans faire de cette année une généralité, les échanges avec les alpagistes, l'équipe technique de la SEA, nous indique que les troupeaux sont redescendus globalement plus tôt. Environ une dizaine de jours, voir plus sur certains secteurs. La repousse de l'herbe n'était pas au rendez-vous sur les quartiers de juillet. Il conviendra d'anticiper et d'accompagner ces changements qui semblent inéluctables<sup>1</sup>...

..., nos espaces pastoraux restent attractifs. Les stations se modernisent, certaines continuent à se développer. Elles font des travaux pour l'hiver et développent une offre VTT pour l'été. Là, encore, les points de rencontre sont inévitables. Le copil du PPT de Tarentaise a validé la proposition d'intervention de la SEA auprès des stations de Tarentaise pour développer un réflexe de communication entre deux mondes qui doivent plus et mieux se parler pour avancer ensemble.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Albert TOURT,**  
Président de la SEA



<sup>1</sup> « Depuis 35 ans, au niveau des températures, on ne bat des records que dans le chaud. Sur les 20 années les plus chaudes depuis 1900, seules 2 sont situées avant 1989 et 13 ensuite (les plus chaudes étant 2011, 2014, 2015, 2003, 2016, 1994, 2009, 2012) ». Source MDP ASADAC « Comprendre le Changement climatique en alpage ».

## DANS CE NUMÉRO

### Actualités des territoires

> 2 et 3



### Pastoralisme collectif

> 5



### Acquérir des connaissances

> 6 - 8



### Vie de la structure

> 8



## Plans Pastoraux Territoriaux, dispositifs de financements d'actions sur les espaces pastoraux

### TARENTEISE : Un Comité de Pilotage sur le terrain pour échanger sur un exemple de réalisation pastorale.



Le 10 juillet 2017, le Comité de Pilotage du PPT de Tarentaise s'est tenu sur l'alpage communal de Montgirod-Villette (commune nouvelle de Aime-La Plagne), pour parcourir les travaux de desserte interne réalisés au cours de l'estive 2015 et financés par le PPT.

L'aménagement visité est un projet conséquent qui visait à recalibrer des pistes existantes et malcommodes, à renaturer des passages « sauvages » d'engin et à créer une desserte permettant de mieux utiliser le quartier d'août tout en reliant les deux sites de fabrication fromagère (fruitière de Montgirod et fruitière de la Bagnaz).

**En Tarentaise, comme sur les autres territoires pastoraux, le Comité de Pilotage qui statue notamment sur les projets d'améliorations pastorales est constitué d'une pluralité d'acteurs : 1/3 d'élus de la vallée, 1/3 de représentants agricoles et 1/3 d'acteurs issus d'horizons divers (espaces protégés, associations, administrations, financeurs, ...). Ces représentants ont des conceptions de l'aménagement de la montagne différentes et certains projets font l'objet de débats animés lors des prises de décision. Les dessertes font parties des projets les plus sensibles.**

Cette demi-journée d'échange a permis de comprendre l'intérêt pastoral de ce type de projet au quotidien. Les bergers et les adhérents du GP exploitant ont pu expliquer en quoi ces travaux ont changé radicalement leur manière d'appréhender la conduite de l'alpage : diminution des temps de travail et des consommations de carburant, optimisation de la gestion de l'herbe et amélioration de la ressource fourragère.

Cela a aussi permis de comprendre sur le terrain ce qui fait techniquement un accès bien réalisé et viable dans le temps (pente, empierrement, gestion des eaux de ruissellement, ...).

L'ensemble des participants ont été séduits par cette visite ; elle aura permis aux différents membres du Copil d'affiner leur expertise concernant ce type de projet. Il en est ressorti qu'un projet de desserte présente bien sur des impacts sur le milieu et le paysage, mais qu'ils peuvent être minimisés et tout à fait acceptables lorsque le projet est bien réalisé.



#### Les prochains rendez-vous du PPT Tarentaise

Avant-noël 2017 se tiendra un comité de pilotage qui étudiera les projets pastoraux retenus pour le programme financier 2018. Pensez à retourner à la SEA73 (structure animatrice du PPT) vos dossiers de demande de subvention ; les dossiers arrivés après le 15 novembre ne pourront être étudiés à cette session. Le comité de pilotage suivant aura lieu en avril 2018.



Alpage communal de Montgirod-Villette

En chiffres

Superficie de l'alpage : 510 ha  
Exploitant : GP de Montgirod  
Nombre de vaches laitières : 220  
Production : Beaufort Chalet d'Alpage

Linéaire de piste  
■ création : 2km  
■ réhabilitation : 2,9 km  
Coût estimatif des travaux : 139513 € HT  
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage SEA



# ACTUALITES DES TERRITOIRES

## Plans Pastoraux Territoriaux, dispositifs de financements d'actions sur les espaces pastoraux

### MAURIENNE : Un comité de pilotage pour affiner les critères de sélection des projets de logement liés à la prédation



Avec l'augmentation de la pression de prédation sur la Maurienne, de forts besoins se font ressentir pour le logement des éleveurs et bergers afin de mettre en place ou renforcer le gardiennage des troupeaux.

Bien que les logements soient éligibles au dispositif d'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes, **le comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial de Maurienne s'est positionné et ne souhaite pas financer des projets strictement liés à la prédation**, considérant qu'ils doivent être accompagnés par l'Etat dans le cadre du plan loup. Or, le dispositif pour la protection des troupeaux accompagne la mise en place du gardiennage en alpage (aide berger, parcs) et l'acquisition de chiens de protection mais ne finance plus de cabanes « prédation » pour le logement des bergers et éleveurs.

Le 16 mai dernier, le comité de pilotage du PPT de Maurienne s'est donc réuni afin d'analyser plus précisément les demandes liées aux logements en contexte de prédation et de définir les critères de sélection pour accompagner au mieux les éleveurs en difficulté tout en restant dans le cadre de la stratégie définie dans le PPT seconde génération. Il a été acté les choses suivantes :

① Les projets liés à la construction ou la rénovation d'un chalet principal

(cf.photo) pour le logement de bergers **seront financés** par les crédits du PPT (70% d'aide possible sur un plafond de 100 000€ subventionnable). En effet, la présence permanente d'un berger, dans un contexte ou non de prédation, apporte une réelle plus-value à la gestion pastorale : amélioration de la conduite du troupeau, valorisation de l'herbe, prise en compte d'autres enjeux (environnement, multi-usage, etc.)

② Les projets liés aux **cabanes secondaires en dur et abris d'urgence héliportables** (cf.photos ci-contre) **ne seront pas strictement financés par les crédits du PPT** car ces demandes sont exclusivement liées à la prédation qui engendre des besoins spécifiques de protection en alpage (présence humaine sur des quartiers éloignés, parc de nuit à proximité du logement, etc.).

Le comité de pilotage a par ailleurs rappelé les exigences concernant la mise aux normes des logements pour l'accueil de salariés et le confort de vie des éleveurs et bergers.

Pour faire suite à ces décisions, la SEA et le Syndicat du Pays de Maurienne ont envoyé un courrier au Préfet de la Savoie afin de solliciter des aides de l'Etat sur les cabanes secondaires et les abris d'urgence et pouvoir ainsi instruire les demandes au sein du comité de pilotage.




Chalet principal



Cabane secondaire « en dur »



Abris d'urgence héliportable

 Pour tout renseignement sur l'éligibilité de votre projet, vous pouvez prendre contact avec Cyrielle LEROY, en charge de l'animation du PPT pour le Syndicat du Pays de Maurienne :  
0650191519 –  
cleroy.sea73@smb.chambagri.fr

### PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES :

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges organisera, le 24 novembre 2017, à Lescheraines, en collaboration avec les SEA des Savoie, une Conférence Alpestre. Le PNR porteur d'un PPT souhaite à travers cet évènement mettre en lien des alpagistes et les 6 EPCI liées à son territoire. Il s'agit notamment autour d'agglomérations en mutation

(élargissement des territoires et des périmètres de compétence) suite à la loi NOTRe de faire en sorte qu'à l'échelle du massif, les acteurs du pastoralisme (élus des différentes agglomérations, alpagistes,...) partagent une connaissance commune des enjeux liés au pastoralisme pour mettre en perspective une feuille de route partagée à l'échelle de ce territoire. Le Parc Naturel dans ce projet souhaite jouer un rôle d'assembler en donnant du sens à l'unité massif.



# EXPERIMENTATION

## MAP LOUP, un dispositif d'alerte et d'analyse des faits de prédation lors de la saison d'estive 2017



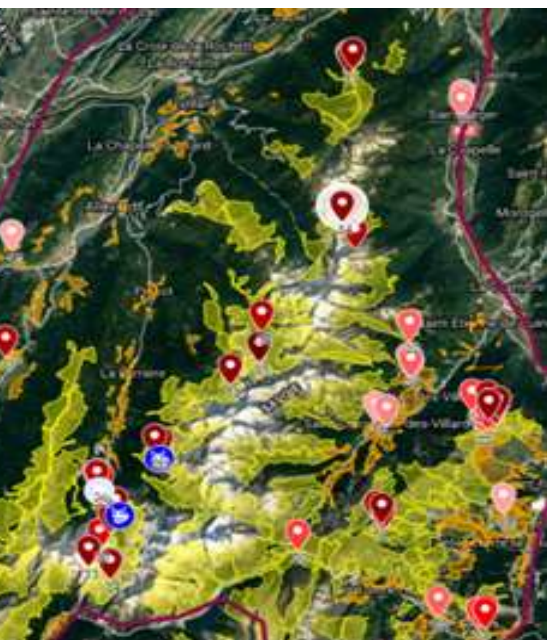
Ce projet expérimental, est porté par l'association USAPR (Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales), la Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA73) et la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI).

Ce projet est réalisé à l'échelle de la saison d'estive 2017 sur un territoire délimité comprenant le massif de Belledonne (38 et 73), les vallées du Haut Ferrand (38), du Glandon (73) et de l'Arvan (73).

Dans le cadre de ce projet, les services pastoraux (SEA73 et FAI) re-

l'information de manière claire et centralisée.

En parallèle, un sms d'alerte (Cf. aperçu du type de sms envoyé ci-dessous) est ensuite envoyé après chaque suspicion d'attaque, aux gestionnaires d'alpage de la zone d'étude afin de les informer sur le lieu, le nombre de bêtes tuées et la date de l'attaque (avec en plus le lien vers la carte interactive). **L'objectif est, à partir des demandes de constat, de transmettre rapidement l'information, de se prévenir mutuellement et de renforcer la**



cueillent les demandes de constats de prédation sur les troupeaux domestiques pâturant au sein du territoire d'étude.

Chaque demande de constat (résultant d'une suspicion d'attaque de prédateur) est intégrée (sous forme d'une icône "cliquable") sur une carte interactive (Cf. carte ci-dessus) mise à jour régulièrement. **Cette carte est consultable sur le site de la SEA 73 : [www.echoalp.com/carte-predation-map-loup.html](http://www.echoalp.com/carte-predation-map-loup.html).**

L'objectif est de permettre aux acteurs des territoires d'avoir accès à

**vigilance. Bergers et alpagistes peuvent ainsi anticiper et ajuster la conduite et la protection de leur troupeau.**

A l'issue de la saison d'estive 2017, une phase d'analyse de l'ensemble des suspicions de prédation recensées sera réalisée afin d'appréhender l'impact de la prédation sur les systèmes agro-pastoraux et sur le territoire d'étude.

Ce projet, concernant **89 alpages côté savoyard**, est réalisé grâce à une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes mais également grâce à une part d'autofinancement

## INFOS

### Conseil Savoie Mont Blanc



Succédant à l'Assemblée des Pays de Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc permet de mutualiser les engagements des départements sur des sujets d'intérêt commun dans différents domaines dont l'agriculture, la forêt et l'environnement. Fort de ce cadre, les deux départements savoyards sous l'impulsion des conseillers, Lionel MITTHIEUX (73), Christelle PETTEX (74) et Jean-Paul AMOUDRY (74), ont engagé une réflexion appuyée par le bureau d'étude Blezat Consulting qui doit conduire à la préfiguration d'une politique pastorale commune (tout ou partie) aux deux départements qui pourrait commencer à être opérationnelle en 2018.



### Haute-Savoie

La Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie a élu son nouveau président ; Guy CHAVANNE prend la suite de Jean-Paul AMOUDRY.



### Le Festival du Film-Grenoble

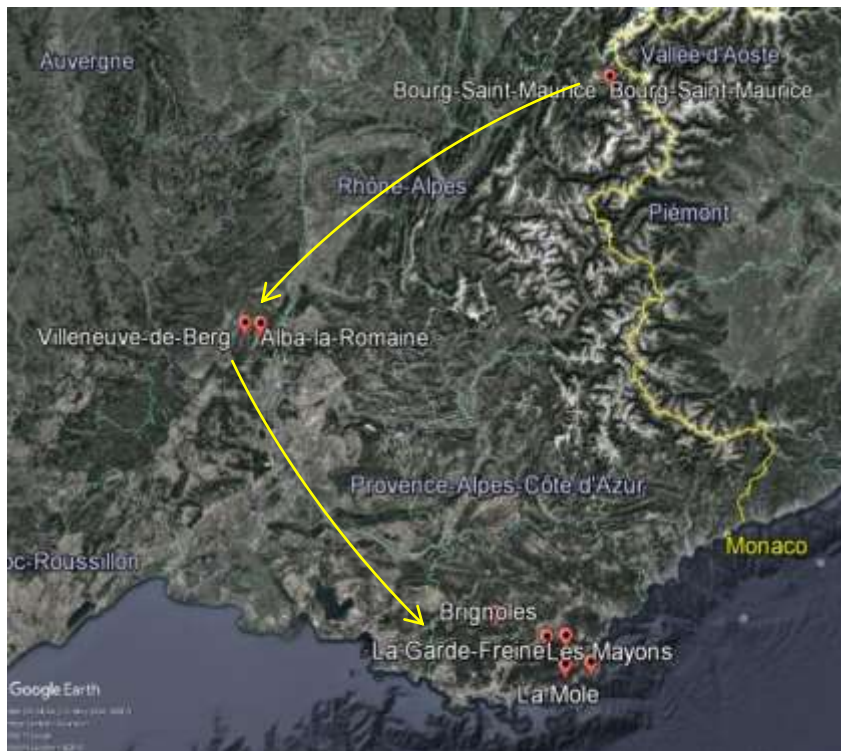
Le prochain festival du film « Pastoralismes et Grands Espaces » aura lieu du 13 au 15 octobre 2017. 3 jours de projections et de rencontres pour croiser le monde du pastoralisme et du cinéma et mettre à l'honneur les savoir faire des éleveur(s) et berger(e)s du monde entier

Programme et infos : <http://www.alpages38.org/-Festival-2017-.html>



## Une transhumance peu commune : des alpages du Nord aux pare-feux méditerranéens

La grande transhumance estivale des troupeaux ovins entre le Sud et les Alpes du Nord (Savoie et Isère notamment) est bien connue. La transhumance inverse l'est en revanche beaucoup moins. Et pourtant, chaque hiver, ce sont près de 500 génisses des départements des deux Savoie et de l'Isère qui prennent la route du sud pour passer l'hiver en Ardèche puis dans le Var. Cette transhumance réunie une trentaine d'éleveurs structurés au sein du **groupement pastoral de la Transhumance hivernale Provence Alpes**.



L'un des objectifs pour les éleveurs consiste à entretenir les génisses à moindre coût et dégager du temps pour les autres tâches de l'exploitation. Pour certains éleveurs en manque de foin et/ou de place, l'hivernage des génisses dans le sud offre une alternative intéressante aux lourds investissements dans les bâtiments et à l'achat systématique de fourrage pour l'alimentation des animaux l'hiver. Le prix de pension varie selon si les éleveurs sont adhérents ou non au GP et intègre les frais de transport, les salaires des bergers, la complémentation, les clôtures, l'alimentation en eau, etc.

Au-delà des bénéfices pour les éleveurs, le pâturage des pare-feux contribue à limiter les risques de propagation des incendies. Le prélèvement de la ressource de mars à mai lorsque la végétation est en pleine croissance limite la présence d'herbe séchée l'été qui nourrit les feux.

A ce titre, le groupement pastoral est engagé dans un contrat MAEC (mesure agri-environnementale et climatique) à enjeu DFCI (défense de la forêt contre les incendies) ainsi

que dans des conventions de pâturage avec les intercommunalités du Var et l'ONF.

L'accueil des génisses se déroule sur deux sites :

- ① Entre Alba la Romaine et Villeneuve de Berg en Ardèche, de novembre à début mars (environ 450 ha)
- ② Sur le Massif des Maures (Brignoles, les Mayons, la Garde Freinet, Gogolin, la Mole, Ramatuelle, Plaine des Maures) dans le Var, de mi-mars à fin mai (environ 1500ha)

Les génisses, de 16 à 30 mois, sont réparties par lot d'une soixantaine de bêtes en fonction de leurs contraintes de reproduction, de leurs besoins alimentaires et de leur capacité à s'adapter à l'environnement méditerranéen et à en valoriser les ressources pastorales. Elles sont ensuite placées sous la responsabilité d'une équipe de bergers salariés (5 bergers en 2016) qui gèrent l'aménagement des parcs, l'alimentation en eau, le suivi sanitaire, les relations avec les différents partenaires de l'opération et le respect des engagements agri-environnementaux. Dès leur arrivée sur le site d'hivernage, les génisses sont complétement avec de la mélasse pour habituer leur système digestif aux fourrages grossiers et domestiquer le troupeau. Selon les besoins en terme de reproduction, les éleveurs peuvent fournir des taureaux pour la monte naturelle, l'insémination artificielle étant trop compliquée à assurer sur le site d'hivernage.



Un contrôle sanitaire et d'identification est réalisé au départ des exploitations d'origine. Les génisses doivent satisfaire aux opérations de prophylaxie pour les maladies réglementées (brucellose, leucose, tuberculose, IBR) et être vaccinées contre l'entérototoxicité. Les éleveurs doivent également fournir les résultats des prises de sang pour la BVD (Diarrhée Virale Bovine).

Le groupement pastoral recherche régulièrement des adhérents, des animaux à prendre en pension et des bergers. Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec Jean-Luc Combaz, responsable et berger salarié du GP : 06 11 14 55 72 – [combaz.jeanluc@sfr.fr](mailto:combaz.jeanluc@sfr.fr)





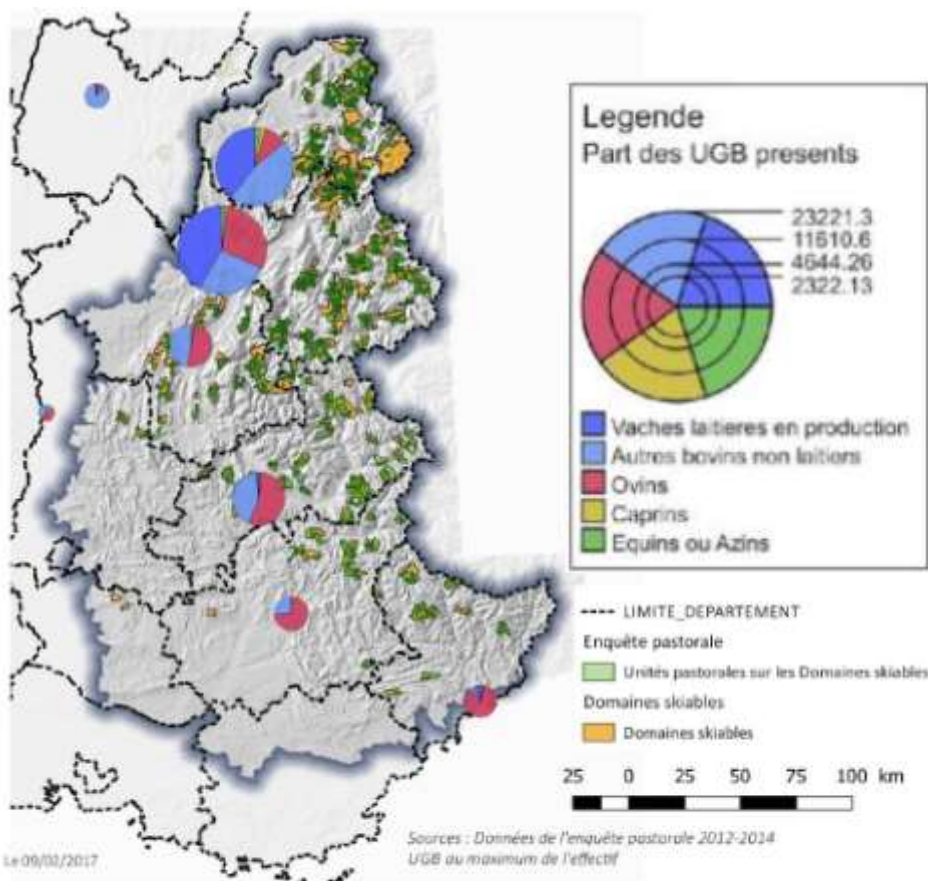
### EN RESUME

Le SUACI Montagn'Alp a conduit en 2016 avec les services pastoraux des Alpes du Nord, dont la Société d'économie Alpestre de la Savoie et les Chambres d'Agriculture (73-74, 38 et 05), une étude intitulée : « Premiers éléments quantitatifs et qualitatifs sur les interfaces entre domaines skiables et activités agropastorales ».

Cette dernière a été mise en œuvre suite à une demande de Domaines Skiables de France et fait suite au travail collaboratif ayant conduit à l'élaboration du guide « Sous la neige les alpages ».

L'analyse a porté sur :

- 1 un essai de quantification de l'impact de l'urbanisation liée au tourisme sur le foncier agricole en station
- 2 Un bilan des services pastoraux sur la mise en œuvre du guide « Sous la neige, les alpages »
- 3 une expertise qualitative des Chambres d'agriculture concernant la prise en compte de l'agro-pastoralisme dans les projets d'aménagement liés aux développements des stations (urbanisme ou domaine skiable)



Carte 2 : Répartition des UGB présents dans les domaines skiables

fromagères sous label AOP. Cette situation est encore accrue en Savoie avec la présence de quelques uns des plus gros domaines skiables au monde.

L'analyse qualitative montre par contre plusieurs points intéressants qui apportent des pistes pour la suite.

Ainsi des collaborations locales notamment avec les services pastoraux et OPA existent et sont des réussites ([voir ci-après l'exemple de Courchevel](#)). Cette étude a vocation à les rendre lisibles et transposables mais au regard du nombre de projets et de stations (41 pour le département de la Savoie); elles restent aujourd'hui largement minoritaires. Et le constat est fait que la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » largement intégrée dans les logiques d'aménagement des stations pour les questions environnementales est aujourd'hui trop peu mise en œuvre autour des questions agro-pastorales.

Une analyse de l'impact réel sur l'agriculture, qu'il soit permanent mais aussi temporaire, devrait être systématique, pour tous les projets impactant le foncier agricole mais aussi pastoral. Il semblerait qu'un peu de bonne volonté très en amont puisse aboutir à des projets cohérents n'empêchant pas les aménagements nécessaires au développement économique des stations et ne fragilisant pas les systèmes agro-pastoraux en consommant ou dégradant des surfaces vitales.



# ACQUERIR DES CONNAISSANCES

## Etude sur le foncier agro-pastoral en Station (suite)



Des évolutions réglementaires récentes tendent dans ce sens et rassurent le monde agro-pastoral quant à sa prise en compte dans les projets d'aménagements quels qu'ils soient dans les années à venir.

Dans cette étude, la Savoie est mise en avant par l'organisation mise en place au niveau du département : La Chambre d'agriculture (structure consulaire) sollicite la DDT pour avoir connaissance des projets d'aménagement en alpage, intègre les observations techniques de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie et émet des avis sur les travaux en alpage. Portés par la DDT, la DREAL et/ou le commissaire enquêteur, ces propositions basées sur le volontariat permettent de mieux intégrer les enjeux des espaces pastoraux dans les projets d'aménagements liés au ski.



L'exemple de Courchevel

### Projet de restructuration d'une partie d'un domaine skiable en Tarentaise (secteur de Moriond à Courchevel)

Le projet initial prévoyait, selon l'approche de la fonctionnalité de l'alpage, près de 40 ha de surface qui perdaient leur usage agricole pour plusieurs années. L'impact concernait des surfaces productives, à moyenne altitude sur des unités pastorales en production de lait transformé en Beaufort. Après une alerte de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et une demande insistante renouvelée, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la commune, l'exploitant des remontées et la Chambre d'Agriculture. Le projet a été retravaillé et l'impact agricole est désormais descendu à 7 ha. Par ailleurs, l'exploitant du domaine skiable devait se rapprocher d'un groupe de travail sur la remise en état qualitative des sols à vocation agricole, conduit par l'IRSTEA. Pour l'agriculture, l'impact est bien moindre et la station devrait tout de même améliorer son « offre ski ».

### EXTRAIT

**« Compensations environnementales : éviter le cloisonnement des espaces, et la double peine pour les espaces pastoraux »**

*Pour compenser l'impact de l'artificialisation des espaces naturels, il est demandé de réaliser des compensations environnementales. Au cours de la dernière décennie, de nombreux projets d'aménagement liés à l'activité ski alpin, et notamment les extensions-liaisons de Domaine Skiable en zone naturelle, se soldent par un durcissement des protections réglementaires sur les espaces connexes afin de s'assurer des non extensions futures de ces mêmes domaines.*

*Mais ces « espaces naturels d'altitude » sont avant tout des espaces pastoraux. Le classement de ces territoires en Réserves Naturelles, Sites Classés, Arrêté de Protection de Biotope, n'est pas rédhibitoire, mais entraîne des complications sérieuses pour les projets d'améliorations pastorales : desserte, logements, eau d'abreuvement.*



*Plusieurs exemples de ce type peuvent être identifiés en Savoie :*

- Déclassement de la RN du Col de Iseran au profit du classement du secteur de la Baillettaz en RN
- Classement en cours de la chaîne de la Lauzière suite à la réalisation du téléporté de Celliers
- Classement du Vallon du Clou (Sainte-Foy-Tarentaise) en compensation à l'extension du télésiège de la Fogliettaz
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en contrepartie à l'aménagement du Mont Valaisan (La Rosière – Montvalezan) ....

# ACQUERIR DES CONNAISSANCES

## Etude sur le foncier agro-pastoral en Station (fin)



### QUELLES SUITES ?

La mise en œuvre de projets insuffisamment concertés conduit souvent à intervenir en médiation de manière curative et les résultats ne sont alors pas toujours au rendez-vous.

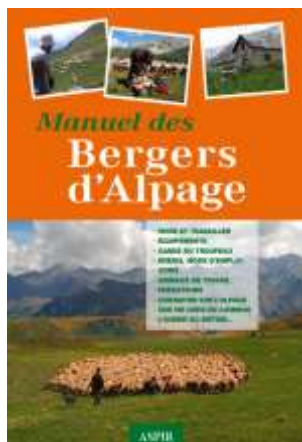
On notera que le développement depuis quelques années de l'offre VTT en station accentue et diversifie les difficultés avec les activités pastorales.

La SEA va engager une action dès cet automne auprès des 14 domaines skiables de Tarentaise. Cette action validée par le comité de pilotage du PPT Tarentaise est financée en partie par la Région AURRA, l'Europe (FEADER) et la Société d'Economie Alpestre elle-même (autofinancement).

Il s'agit essentiellement de faire entendre la voix du pastoralisme dans le cadre du développement de l'activité ski et VTT :

- 1 **Se faire connaître sur le terrain et identifier les acteurs locaux** qui sont les interlocuteurs sur les problématiques évoquées ;
- 2 **Tisser un réseau de professionnels du ski et du VTT** (élus, remontées mécaniques, pistes, bureaux d'études et maîtres d'œuvre, ...) ;
- 3 **Créer localement un réflexe d'échanges entre éleveurs et « stations »** lors de la mise en œuvre de travaux (journées d'échanges annuelles de préparation ou de clôture de la période d'estive à l'échelle d'une station) ou idéalement de leur conception ;
- 4 **Initier et animer annuellement des journées communes thématiques** (connaissance de l'agriculture, formation juridique, responsabilité, ...) fédérant à l'échelle de la vallée les acteurs des stations et du pastoralisme.

## BOUQUINS



↳ Conçu et réalisé avec le concours de nombreux bergers expérimentés, ce manuel s'adresse en premier lieu aux professionnels mais est également accessible aux curieux désireux d'en savoir un peu plus sur les réalités de ce métier.

Disponible à la vente auprès des co-éditeurs ou sur le site internet [www.manueldesbergers.fr](http://www.manueldesbergers.fr)



↳ A l'initiative du Syndicat de Défense du Beaufort, ce livre retrace une formidable aventure humaine, initiée à partir des années 1940 par des montagnards menacés de disparition par la révolution agricole, productiviste et intensificatrice. Il illustre les capacités des agriculteurs savoyards d'hier et d'aujourd'hui à sans cesse réinventer « le fruit commun », modèle de production basé sur un savoir-faire partagé, des pratiques collectives, de l'innovation pour surmonter les contraintes et les défis de l'agriculture montagnarde. (disponible en librairie).

## VIE DE LA STRUCTURE

### Assemblée Générale



La SEA de la Savoie s'est rassemblée en Assemblée Générale le 26 avril dernier. Il a notamment été question des différentes stratégies développées pour consolider sa mission d'intérêt général (médiation, accompagnement des GP et AFP, communication) pour les alpages et l'activité agropastorale en Savoie et la mobilisation de ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de cette mission.

C'est dans ce cadre que l'AG a dû se prononcer sur les ressources provenant des adhésions à la SEA 73 et la réévaluation de la grille de cotisation.

En effet, comparativement aux autres services pastoraux des Alpes du Nord, la SEA 73 mobilise le plus faible montant de cotisations alors qu'elle travaille sur le plus vaste domaine pastoral. L'objectif est de faire en sorte que la capacité de la SEA à accompagner et à autofinancer des projets ne dépendent pas uniquement des prestations de services (aléatoires) mais aussi de la mobilisation de ses adhérents à travers leurs cotisations (communes, communautés de communes et alpagistes).

La nouvelle grille de cotisation a été validée à l'unanimité moins une abstention lors de cette assemblée.